

4. la lenteur de l'homologation des produits au Venezuela (marques de commerce, règles sanitaires, etc.);
5. la pénurie de moyens de paiement;
6. les marges bénéficiaires excessives des gens d'affaires du Venezuela;
7. l'absence d'installations d'entreposage et de distribution de produits congelés dans les régions rurales.

3. SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

3.1 DESCRIPTION

Produits agro-alimentaires importés, transformés ou non transformés, pour consommation humaine.

3.2 TARIF DOUANIER VÉNÉZUÉLIEN

Le système de classement douanier des produits alimentaires transformés ou non transformés est fondé sur la classification des produits du pacte andin (NANDINA) qui est la suivante, par catégorie :

- **ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS ANIMAUX (numéros 01.01 à 05.99)**
 - Animaux vivants
 - Viande et abats comestibles
 - Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques
 - Lait et produits laitiers; oeufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale non dénommés ou inclus ailleurs
 - Produits d'origine animale non dénommés ou inclus ailleurs
- **PRODUITS VÉGÉTAUX (numéros 06.01 à 14.09)**
 - Produits vivants de la floriculture
 - Légumes, plantes, racines et tubercules comestibles
 - Fruits et noix comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
 - Café, thé, maté et épices
 - Céréales
 - Produits de la minoterie; malt; amidons; inuline; gluten de blé
 - Graines et fruits oléagineux; graines diverses; semences et fruits; plantes industrielles ou médicinales; pailles et fourrages
 - Laques; gommes; résines et autres sèves et extraits végétaux
 - Matières végétales à tresser; produits d'origine végétale non dénommés ou inclus ailleurs.